

# Institut de pertinence des actes médicaux (IPAM) - Le ministre Carmant annonce 40 millions \$ pour un meilleur accès aux services en santé mentale et aux services jeunesse

---

NOUVELLES FOURNIES PAR

**Cabinet du ministre responsable des Services sociaux**

15 avril, 2024, 08:00 ET

---

QUÉBEC, le 15 avril 2024 /CNW/ - Le ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant, annonce aujourd'hui un nouvel investissement pour l'année 2024-2025, divisé en deux volets : un premier 20 millions \$ visant à diminuer l'attente pour les services en santé mentale et un second investissement de 20 millions \$ pour diminuer l'attente de services destinés aux jeunes de 0 à 17 ans, dont le programme Agir tôt. Il s'agit d'investissements rendus possibles grâce aux travaux réalisés par l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM).

## *Meilleur accès aux services en santé mentale*

Le premier volet vise à améliorer l'accès aux services en santé mentale en réduisant le temps d'attente. Ainsi, les CISSS et CIUSSS du Québec devront mettre en place des moyens à court terme afin d'effectuer un blitz d'évaluations et d'interventions pour offrir à la population un accès plus rapide aux services de santé mentale jeunesse et adulte. L'objectif est d'éviter une attente indue, au-delà des délais de 30 jours ou moins. Les sommes permettront de soutenir différentes mesures et initiatives visant le rattrapage des listes d'attente. En voici quelques exemples :

- Solliciter le personnel à temps partiel pour qu'il réalise, de façon volontaire et pendant quelques semaines, du temps complet, selon les règles des conventions collectives en vigueur;
- Solliciter le personnel à temps complet pour qu'il réalise, de façon volontaire, des heures supplémentaires rémunérées, selon les règles des conventions collectives en vigueur;
- Planifier l'ouverture des services ambulatoires de santé mentale jusqu'à 20 h les soirs de semaine, les jours fériés et les fins de semaine pendant le quart de jour (selon les besoins déterminés et les disponibilités du personnel);
- Permettre aux professionnels et professionnelles de réaliser leurs dossiers administratifs en fin de journée ou en soirée afin d'augmenter le nombre de services offerts durant les heures d'ouverture;

- En fonction des disponibilités du personnel, solliciter les autres CISSS et CIUSSS du réseau pour soutenir les services dans les régions où les listes d'attente s'allongent et où le personnel est limité.

*Accès aux services aux jeunes en difficulté (JED) et aux services particuliers jeunesse (DP-DI-TSA) en situation de retard de développement*

Dans le même ordre d'idées, le deuxième volet des investissements annoncés vise à améliorer l'accès aux services pour les jeunes de 0 à 17 ans présentant des retards de développement, dont plus particulièrement les services du programme Agir tôt et ceux offerts aux jeunes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (DP-DI-TSA). L'objectif est de procéder à un blitz de rattrapage afin de diminuer le nombre de personnes en attente et ainsi d'améliorer l'accès à ces services. Les sommes permettront de soutenir différentes mesures et initiatives visant une prise en charge plus rapide des enfants qui attendent depuis plusieurs mois pour un service, par exemple en DP-DI-TSA, en orthophonie ou en audiologie. Entre autres :

- Par volontariat, solliciter les professionnels et professionnelles à temps partiel pour réaliser du temps complet;
- Par volontariat, solliciter les professionnels et professionnelles à temps complet pour réaliser des heures supplémentaires rémunérées, notamment le soir, les fins de semaine et les jours fériés;
- L'embauche de stagiaires et d'étudiants et étudiantes en soutien aux équipes professionnelles;
- Permettre aux professionnels et professionnelles de réaliser leurs dossiers administratifs en fin de journée ou en soirée afin d'augmenter le nombre de services offerts durant les heures d'ouverture;
- En fonction des disponibilités de personnel, solliciter les autres CISSS et CIUSSS du réseau pour soutenir les services dans les régions où les listes d'attente s'allongent et où le personnel est limité.

### **Citation :**

« Lorsque l'IPAM a été mis en place en 2020, l'objectif était de restreindre les actes médicaux ne correspondant pas aux meilleures pratiques afin de générer des économies et de les réinvestir dans les services à la population. L'investissement majeur que l'on annonce aujourd'hui, et qui contribuera à améliorer l'accès aux services aux enfants aux prises avec des difficultés de développement et à plusieurs personnes souffrant de troubles de santé mentale, est un bel exemple de l'importance et de la pertinence de l'IPAM. C'est un autre geste qui s'inscrit dans les différents changements de culture que notre gouvernement est en train d'effectuer dans les services en santé mentale et les services jeunesse. Bien que l'on ait, dans les dernières années, offert un nombre record de ces services aux Québécois et Québécoises, on veut maintenant donner un électrochoc

pour ceux et celles qui se trouvent sur ces listes et qui attendent. C'est très important pour nous. »

*Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux*

**Faits saillants :**

- Rappelons que l'IPAM, créé en mars 2020, a pour mission de recadrer, comme énoncé dans le protocole d'accord intervenu entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), certains actes médicaux à faible valeur ajoutée. L'IPAM soutient des réinvestissements pour moderniser la pratique médicale des médecins spécialistes et accroître l'accès à la médecine spécialisée pour les citoyens et citoyennes du Québec.

**Lien connexe :**

Pour plus de détails sur les projets faisant l'objet de réinvestissements, consulter <https://ipam.ca/reinvestissements/>.

SOURCE Cabinet du ministre responsable des Services sociaux

Renseignements: Lambert Drainville, Attaché de presse, Cabinet du ministre responsable des Services sociaux, 418 264-4146